DEUXIEME PARTIE : DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE

I. LOGEMENTS ET POPULATION

1. <u>LES CARACTERISTIQUES DU PARC DE LOGEMENTS</u>

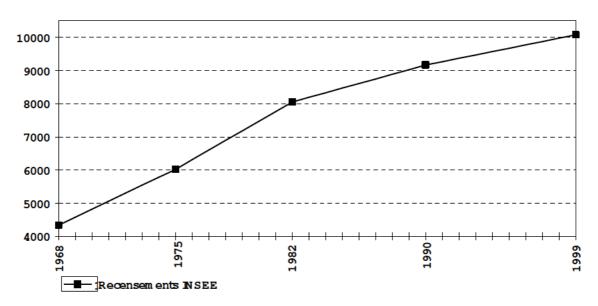
A. Nombre et évolution des logements

En 1999, la commune de Taverny comptait 10 077 logements. La croissance du parc est forte depuis 1968, bien que le rythme de la construction soit moins important depuis 1982.

ANNEES	Nbre LOGTS	Croissance		
		Périodes	Absolue	Annuelle
1968	4 338			
1975	6 020	1968/75	1 682	240
1982	8 055	1975/82	2 035	291
1990	9 166	1982/90	1 111	139
1999	10 077	1990/99	911	101

source : INSEE RGP exhaustif

EVOLUTION DU NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS



Cette croissance soutenue du parc des logements, s'explique par la réalisation de grandes opérations d'urbanisme, majoritairement au Sud de la voie ferrée : les Lignières, la ZAC du Carré Sainte-Honorine, la ZAC de la Croix-Rouge, les Barbus, Guynemer-Mermoz. Toutefois, l'ensemble des « Cent logements » (les Gaudins) a été réalisé au nord, en limite de Bessancourt.

Depuis 1982, la croissance s'est ralentie, du fait de l'achèvement des opérations en cours et de la volonté communale de ne pas continuer la croissance à outrance. C'est ainsi, par exemple, que le P.A.Z. de la Z.A.C. du Carré Sainte-Honorine a été révisé en 1980, afin de limiter la création de logements collectifs au bénéfice de maisons individuelles (cf. chapitre « histoire de développement urbain »).

B. Structure du parc

années	résidences principales	résidences secondaires	logements vacants	total logements
1982	7 220	77	758	8 055
1990	8 632	128*	406	9 166
1999	9 410	115*	552	10 077

Source: INSEE RGP exhaustif.

1.1.1 Les logements vacants

Les résidences principales représentent 93 % des logements à Taverny en 1999.

La proportion de logements vacants a fortement diminué à Taverny entre 1982 et 1990, passant de 9,4% à 4,4%. Depuis 1990, elle s'est accrue, atteignant 5,5% en 1999, selon l'INSEE. Les moyennes départementales et régionales sont respectivement de 6,3% et 8,1% en 1999.

Mais, d'après les services fiscaux, le nombre de logements vacants dénombré au 20 avril 2000 est de 717 (maisons, appartements ou pièces indépendantes). Soit un pourcentage de 7,1% par rapport à l'ensemble des logements de la commune. La mesure de la vacance est donc chose délicate.

Parmi ces 717 logements vacants, 238 ont été assujettis à la taxe d'inhabitation en 1999, du fait de leur vacance constatée depuis au moins deux ans (1er janvier 1997).

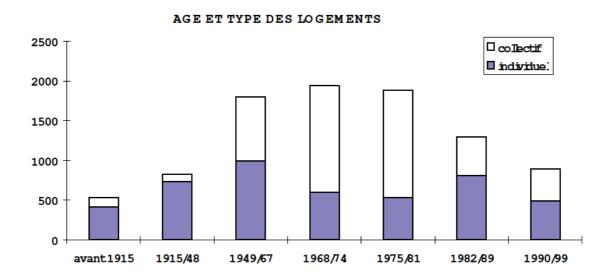
Les études préparatoires à l'OPAH font apparaître une vacance plus importante que la moyenne dans le centreville de Taverny, et notamment près de l'hôtel de ville. Ainsi dans le périmètre de l'OPAH, 144 logements vacants ont été dénombrés par le PACT ARIM du Val d'Oise.

1.1.2 Le confort des logements

Sur l'ensemble des résidences principales, peu de logements sont vétustes. Dans 480 logements, il manquait un ou plusieurs éléments de confort (chauffage central, W.C., baignoire ou douche intérieurs), soit 5,1% de l'ensemble des logements occupés en 1999. En moyenne sur le département, ce taux atteint 7,2%.

1.1.3 Date de construction des logements

Les logements anciens construits avant 1949 sont proportionnellement peu nombreux, ils représentent 15,6% de l'ensemble du parc (contre 19,8% en moyenne départementale).



^{*} résidences secondaires + logements occasionnels.

L'essentiel de la construction de logements à Taverny a eu lieu après 1948, et plus particulièrement entre 1949 et 1981. En effet, près de 61% du parc actuel, soit 6 130 logements, a été réalisé en 30 ans, entre les recensements de 1949 et 1982.

Les logements réalisés au cours de la dernière période intercensitaire (1990-1999), représentent environ 10% de l'ensemble des logements.

ANNEES	ENSEMBLE DES RESIDENCES PRINCIPALES		TYPE	DE LOGEME	NT
	nbre logts	%	individuel	collectif	Autre*
avant 1915	558	5,9%	412	118	28
1915/1948	854	9,1%	733	96	25
1949/1967	1 834	19,5%	992	811	31
1968/1974	2 039	21,7%	595	1 345	99
1975/1981	1 897	20,1%	536	1 350	11
1982/1990	1 319	14,0%	805	495	19
1990/1999	909	9,7%	490	405	14
TOTAL	9 410	100%	4 563	4 620	227
%	100%		48,5%	49,1%	2,4%

source: INSEE RGP 99

1.1.4 Les types de logement

Le parc tabernacien présente, en 1999, une répartition homogène entre habitat individuel et habitat collectif (près de 50%). Cette répartition est identique à celle du département du Val d'Oise.

Dans le parc construit jusqu'en 1948, l'habitat individuel prédomine. Dans la période suivante, 1949 à 1981, la construction de logements collectifs devient majoritaire.

Sur la période 1982 à 1999, la construction s'est réorientée vers l'habitat individuel, qui a représenté 58% des constructions de résidences principales.

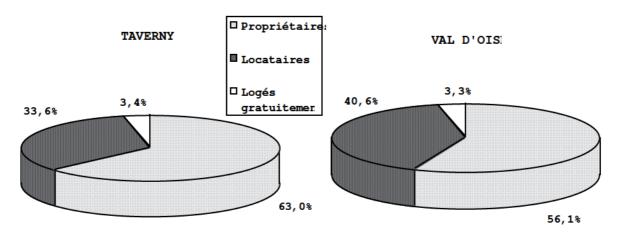
^{*} autre : logement-foyer pour personnes âgées, ferme, chambre d'hôtel, construction provisoire (caravanes), pièce indépendante louée, sous-louée ou prêtée

	LOGEMENTS INDIVIDUELS		LOGEMENTS COLLECTIFS		TOTAL	
FORET DE MONTMORENCY	15	18%	70	70%	85	100,0%
CENTRE ANCIEN OUEST	292	33%	604	67%	896	100,0%
LES LIGNIERES	292	58%	210	42%	502	100,0%
GUYNEMER - MERMOZ	357	49%	373	51%	730	100,0%
LES ECOUARDES	627	61%	398	39%	1 025	100,0%
VERDUN - LA PLAINE	593	85%	105	15%	698	100,0%
LES PINS - JULES CESAR	215	36%	383	64%	598	100,0%
CARRE SAINTE-HONORINE	139	15%	813	85%	952	100,0%
BOIS DE BOISSY	-	0%	-	0%	-	100,0%
BOIS DES AULNAIES	324	35%	611	65%	935	100,0%
LES SARMENTS	256	36%	450	64%	706	100,0%
VAUCELLES	605	96%	22	4%	627	100,0%
CENTRE ANCIEN EST	704	62%	438	38%	1 142	100,0%
TOTAL	4 419	49,7%	4 477	50,3%	8 896	100,0%

L'habitat individuel prédomine majoritairement dans le quartier de Vaucelles (96%) et également dans le quartier de Verdun - La Plaine (85%), tandis que l'habitat collectif est beaucoup mieux représenté dans le quartier du Carré Sainte Honorine (85%).

C. Statut d'occupation

En 1999, 63 % des habitants de Taverny sont propriétaires du logement qu'ils occupent. Ce taux est supérieur au taux départemental (56,1%).



Source: données INSEE 1999

L'analyse par quartier confirme la dominante du statut de propriétaire, en particulier dans les quartiers de Vaucelles (93%), de Verdun – La Plaine (86%) et des Ecouardes (83%).

Néanmoins, il faut souligner l'importance du parc locatif dans le quartier des Sarments (63%) et dans le quartier des Pins – Jules César (58%).

STATUT D'OCCUPATION DES RESIDENTS PRINCIPALES EN 1999	Total des logements		Logements. construits entre 1990 et 1999	
	nombre	%	nombre %	
PROPRIETAIRES occupants	5933	63,0%	529	58,2%
LOCATAIRES	3 161	33,6%	348	38,3%
dont secteur privé	1 464	15,6%	179	19,7%
dont secteur HLM	1 697	18,0%	169	18,6%
LOGES GRATUITEMENT	316	3,4%	32	3,5%
TOTAL RP	9410	100%	909	100%

La composition du parc de logements en 1999 est caractérisée par une répartition équilibrée du parc locatif entre les secteurs privé et public. Sur l'ensemble des logements, les logements sociaux représentent 18% du parc total (1697 logements recensés par l'INSEE en 1999). Ce parc s'est étendu, puisque au 1er janvier 2003, on compte 1915 logements locatifs sociaux.

D. <u>Segmentation du parc de logements en 1999</u>

En simplifiant quelques informations, il est possible de représenter graphiquement les différents segments qui composaient le marché du logement sur la commune en 1999.

La segmentation du parc de logements consiste à distinguer seize segments caractérisés par quatre couples de critères :

- individuel / collectif
- accession / locatif (par absence d'informations suffisamment fiables, les logements ayant été construits avec une aide de l'État, sous forme de prêts PAP ou PC n'ont pas été distingués du secteur "accession privée")
- public (HLM) / privé
- ancien (construit avant 1948) / récent (construit après 1948)

La segmentation du parc de logements a pour but de rendre compte de l'état et de la diversité existante du parc de logements de la commune. Elle permettra de rechercher et de proposer des actions adaptées pour élargir et diversifier le marché du logement, afin d'améliorer la diversité et l'équilibre de la composition sociale de la population tout en répondant à ses besoins, et permettre de mieux assurer le bon fonctionnement des différents équipements publics et privés.

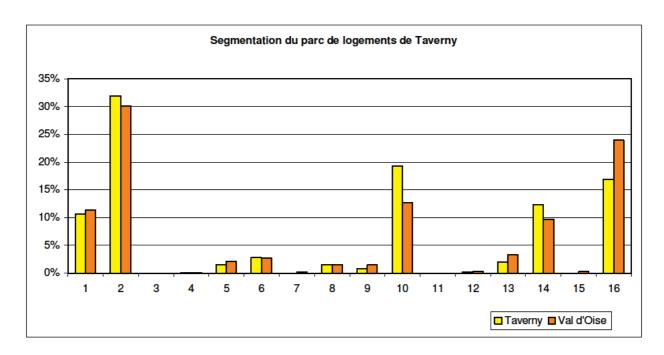
E. <u>La Commune</u>

SEGMENTATION DU PARC DE RESIDENCES PRINCIPALES

					TAVE	RNY	VAL D'OISE	ILE DE FRANCE																
					Nombre	%	%	%																
1			Privé	Ancien	1006	10,69%	11,31%	7,16%																
2		Propriétaire	FIIVE	Récent	3005	31,93%	30,09%	16,24%																
3		Froprietaire	Public	Ancien	1	0,01%	0,01%	0,01%																
4	INDIVIDUEL		Fublic	Récent	9	0,10%	0,12%	0,05%																
5	INDIVIDUEL		Privé	Ancien	138	1,47%	2,13%	1,55%																
6		Locatif	FIIVE	Récent	263	2,79%	2,76%	1,66%																
7		Locatii	Localii	LUCA(II	Locatii	Locatii	Locatii	Localii	Locatii	Lucatii	Locatii	Public	Ancien	0	0%	0,19%	0,11%							
8								Fublic	Récent	141	1,50%	1,53%	0,57%											
9			Privé	Ancien	79	0,84%	1,50%	7,45%																
10		Propriétaire	FIIVE	Récent	1813	19,27%	12,69%	13,10%																
11		Proprietaire	Public	Ancien	0	0%	0%	0,02%																
12	COLLECTIF		Public	Récent	20	0,21%	0,36%	0,23%																
13	COLLECTIF	Locatif			Privé	Ancien	187	1,99%	3,35%	14,89%														
14			FIIVE	Récent	1157	12,30%	9,71%	13,69%																
15			Locatii	Public	Ancien	1	0,01%	0,29%	2,50%															
16			Fublic	Récent	1590	16,90%	23,93%	20,76%																
					9410	100,00%	100,00%	100,00%																

Le marché du logement de Taverny est caractérisé, conformément à l'ensemble du département du Val d'Oise, par :

- Une légère dominante de l'habitat collectif (51,1%) par rapport à l'habitat individuel (48,5%),
- Une sur-représentation des logements en accession à la propriété (63%) par rapport aux logements locatifs (37%),
- Une prépondérance des logements récents (85% du parc de logements) par rapport aux logements anciens (15%),
- Une proportion de logements appartenant à un organisme HLM (18,7%) légèrement inférieur aux 20% imposés par la loi SRU.



Conformément à la plupart des communes de la deuxième couronne, un segment domine le parc de logements de Taverny : il s'agit des logements individuels privés en accession à la propriété, qui représentent à eux seuls 31,9% des logements tabernaciens, soit légèrement plus que pour l'ensemble du département. Viennent ensuite les logements collectifs privés récents, en accession (19,3%) et en locatif (12,3%). La bonne représentation du parc collectif privé constitue à ce titre l'une des spécificités du parc de logements de Taverny. En particulier, les logements collectifs locatifs privés représentent près de la moitié des logements locatifs de la commune.

Si la construction neuve continue à favoriser le logement individuel privé en accession, une certaine diversification s'est opérée au sein du parc de logements tabernaciens. Ainsi, le logement collectif privé, en accession et en locatif, représente respectivement entre 15 et 20% du parc de logements récents.

F. Les quartiers

Cependant, l'analyse de la segmentation par quartier démontre l'existence d'une structure de l'habitat spécifique à chacun d'entre eux. On peut ainsi distinguer quatre catégories de quartiers :

Les quartiers à dominante pavillonnaire : Vaucelles et Verdun-la Plaine.

Dans ces quartiers, l'habitat individuel représente plus de 85% des résidences principales, avec une prédominance de l'habitat individuel privé en accession à la propriété. On note également la présence dans ces deux quartiers d'un parc de logements individuels privés locatifs (environ 4% des résidences principales). De plus, le quartier Vaucelles possède la particularité d'accueillir l'essentiel du parc communal de logements individuels publics en accession (1,3% des résidences principales du quartier).

Les quartiers où domine l'habitat collectif : Carré Sainte-Honorine et Forêt de Montmorency

Les observations suivantes sont à relativiser pour le quartier de la Forêt de Montmorency qui ne comporte que très peu de logements (environ 1% du parc de la commune).

Ces deux quartiers possèdent la spécificité de posséder plus de 80% de logements collectifs. Cependant, ces derniers sont essentiellement des logements privés, à dominante locatifs dans le quartier de la forêt de Montmorency (47,1% des résidences principales du quartier) et à dominante accession dans le quartier du Carré Sainte-Honorine (48,7% des résidences principales du quartier). Ce quartier comprend également une part non négligeable de logements collectifs publics locatifs (24,1%) ainsi que la plus forte proportion communale de logements collectifs publics en accession (1,2%).

Les guartiers d'habitat social : Les Sarments, les Pins-Jules César et le Bois des Aulnayes

Ces quartiers accueillent entre 40 et 55% de logements appartenant à un organisme HLM. Dans ces quartiers domine le logement collectif (65%) et en particulier le logement collectif locatif public.

Dans le quartier des Pins-Jules César, cet habitat collectif locatif social (52,8% des résidences principales) cohabite avec des logements individuels privés en accession (34,6%).

Le quartier des Sarments, où domine l'habitat collectif locatif (47,3% des résidences principales) accueille également la plus forte proportion communale de logements individuels locatifs publics (6,9%).

Enfin, dans le quartier du Bois des Aulnaies, qui inclus le quartier Jean Bouin, l'habitat social est présent sous différentes formes : individuel locatif (2,6%), collectif en accession (0,4%) et collectif locatif (37,4%) et cohabite avec un habitat collectif privé en accession (23,2% des résidences principales de ce quartier).

<u>Les quartiers qui présentent une bonne diversification de l'habitat : Guynemer-Mermoz, le Centre ancien ouest, le Centre ancien est, les Ecouardes et les Lignières.</u>

Le quartier Guynemer-Mermoz présente un équilibre entre habitat individuel (48,9%) et habitat collectif (51,1%), et au sein de ce dernier entre accession (32,5%) et locatif (17,7%). Cependant, cet habitat relève quasiment exclusivement du secteur privé.

Le centre ancien ouest présente une légère dominante de l'habitat collectif (67,5% des résidences principales du quartier) et en particulier de l'habitat collectif en accession (34,2% des résidences principales contre 21,9% de locatif privé).

Les trois derniers quartiers (le centre ancien est, les Ecouardes et les Lignières) présentent quant à eux une dominante de logements individuels privé en accession (entre 50 et 60% des résidences principales).

Dans le centre-ville est, le logement collectif est à peu près équitablement réparti entre logements en accession privés (13,7%), logements locatifs publics (9,6%) et privés (15,1%).

Dans le quartier des Ecouardes, les logements collectifs essentiellement privés se divisent entre logements en accession (25%) et logements locatifs (13,7%).

Enfin, les logements collectifs du quartier des Lignières se répartissent entre logements privés en accession (15,1%) et logements « publics » locatifs (21,3%). Il est à noter que ce quartier accueille la plus forte proportion de logements individuels locatifs aidés de la commune, soit 9,6% des résidences principales de ce quartier. Ainsi, les logements aidés représentent plus de 30% des logements de ce quartier.

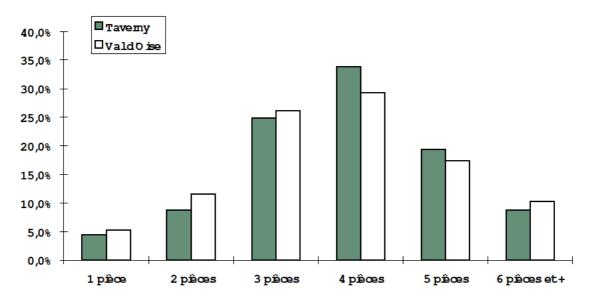
G. Taille des logements

Les logements de 3 et 4 pièces sont majoritaires à Taverny, où ils représentent 59 % du parc de 1999.

Les petits logements de 1 et 2 pièces sont peu nombreux en 1999. Ils rassemblent 13,3 % de l'ensemble du parc de Taverny, contre 16,9 % dans le Val d'Oise (et 32,2% en lle de France).

Les logements de 5 pièces et plus représentent 28,1% du parc de Taverny, soit un pourcentage sensiblement identique à la moyenne départementale (27,7%).

TAILE DES LOGEMENTS EN 1999



H. L'occupation des logements en 1999

	A Ta	Dans le Val d'Oise	
	1990	1999	1999
Nombre de personne/logement	2,89	2,72	2,74
Nombre de pièce/logement	3,81	3,81	3,73
Nombre de personne/pièce	0,76	0,71	0,74

Source : INSEE RGP.

Les logements sont à Taverny globalement plus grands que dans le reste du Val d'Oise et le nombre de personnes par pièce y est inférieur.

I. Le logement social

1.1.5 Le parc social

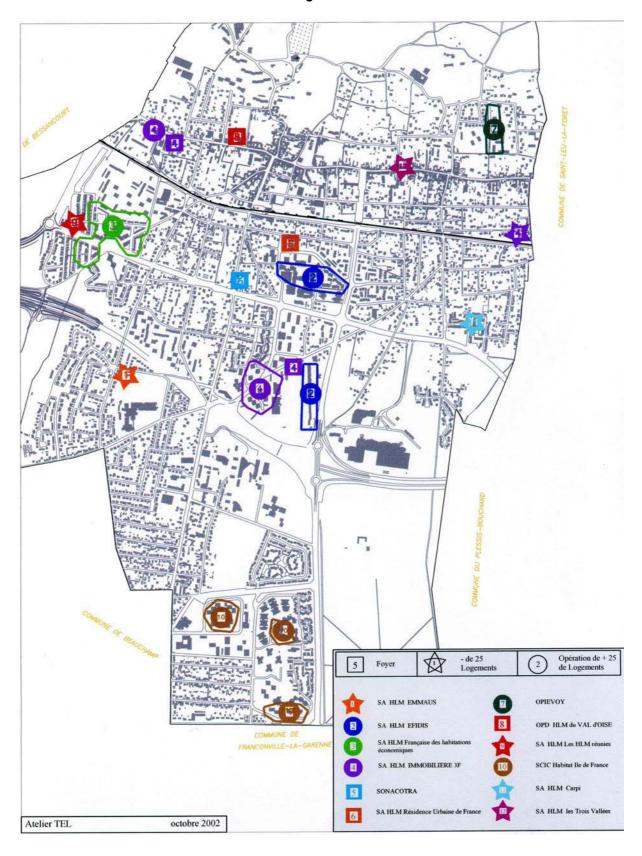
En application des dispositions de l'article 55 de la loi Solidarité et Renouvellement Urbains, un inventaire des logements sociaux est réalisé depuis le 1er janvier 2001 par la Préfecture du Val d'Oise. Selon cet inventaire, Taverny comptait au 1er janvier 2003, 1915 logements sociaux. Ce parc locatif HLM est récent, puisque près de la moitié des logements ont été mis en service dans les années 1970 (Jean Bouin, Les Bruyères, Les Pins, Les Terrasses) et plus d'un tiers dans les années 1980 (Sarments 1 et 2, Les Nérins, voie de la Grange ...). 94% de ces logements sociaux sont collectifs. Géographiquement, les logements sociaux sont répartis sur l'ensemble du territoire (cf. carte page suivante).

Plus de six organismes sont gestionnaires de logements sociaux à Taverny : EMMAUS, VALESTIS, la SFHE, Les HLM réunies, Immobilière 3F et ICADE (ex-SCIC) sont les principaux opérateurs HLM sur le territoire communal.

1.1.6 La demande de logement social

La demande de logement social enregistrée par le service social municipal permet d'appréhender la demande immédiate, celle qui s'exprime et revêt un caractère d'urgence. Ainsi, le nombre de demandeurs de logements HLM s'élevait à 427 dossiers, début 2004, représentant 1041 personnes à loger. La demande est forte pour des petits logements (F1/F2), venant de jeunes ou de personnes seules (célibataires, divorcés...).

Carte des logements sociaux



2. CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION

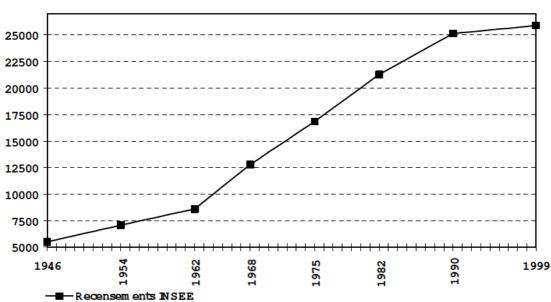
A. Evolution de la population

Au recensement de 1999, la population sans double compte s'élevait à 25 909 personnes.

C'est à partir de 1962 que la croissance de la population tabernacienne s'est accélérée. Elle a été constante de 1962 à 1990, du fait d'un solde migratoire largement excédentaire.

Depuis 1990, le solde migratoire est négatif et la croissance de la population s'est considérablement réduite (+0,33% par an entre 1990 et 1999).

En 37 ans (de 1962 à 1999), la population de Taverny a été multipliée par trois.



EVOLUTION DE LA POPULATION ENTRE 1946 ET 1999

Ce sont les quartiers de Guynemer-Mermoz et des Lignières qui enregistrent les plus fortes hausses de population entre 1990 et 1999, avec une croissance respective de 128,47% et 37,94%. En revanche, de nombreux quartiers ont vu leur population chuter, notamment le quartier des Ecouardes (-12,14%), le Carré Sainte-Honorine (-8%) et le quartier de Verdun – La Plaine (-6,57%).

ANNEES	POPULATION	CROISSANCE ENTRE DEUX RECENSEMENTS		
	MUNICIPALE	ABSOLUE	SOLDE NATUREL	SOLDE MIGRATOIRE
1946	5 500	1 580		
1954	7 080	1 526		
1962	8 606	4 183		
1968	12 789	4 189		
1975	16 867	4 078	+ 923	+ 3 155
1982	21 299	4 432	+ 1 461	+ 2 971
1990	25 151	3 852	+ 2 236	+ 1 616
1999	25 909	7 58	+ 2 162	- 1 404

Source: INSEE RGP.

Périodes	évolution globale	mouvement naturel	solde migratoire
	% par an	% par an	% par an
1968/75	+4,0	+ 1,0	+ 3,0
1975/82	+3,4	+ 1,2	+ 2,2
1982/90	+2,1	+ 1,3	+ 0,8
1990/99	+0,33	+ 0,94	-0,61

Périodes	évolution globale	mouvement naturel	solde migratoire
	nbre/an	nbre/an	nbre/an
1968/1975	+ 583	+ 132	+ 451
1975/1982	+ 633	+ 209	+ 424
1982/1990	+ 482	+ 283	+ 199
1990/1999	+ 84	+ 240	- 1 56

Source : INSEE RGP

La progression du solde naturel (naissance - décès) a été constante, entre 1968 et 1999, bien qu'elle ait faibli dans la dernière période intercensitaire.

Tout au contraire, le solde migratoire a connu une baisse régulière, allant jusqu'à la décroissance observée sur la période 1990/1999.

Aujourd'hui, seule la croissance du solde naturel permet à la population tabernacienne de croître.

Cette évolution est sensiblement identique à celles qu'ont connu dans le même temps le département et la région :

Période	évolution globale	mouvement naturel	solde migratoire
1990/1999	% par an	% par an	% par an
Taverny	+ 0,33	+ 0,94	- 0,61
Val d'Oise	+ 0,58	+ 0,92	- 0,35
Ile-de-France	+ 0,30	+ 0,81	- 0,51

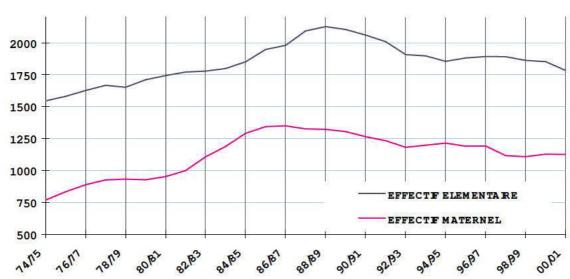
Source: INSEE RGP

Cette baisse du rythme de croissance de la population tabernacienne s'explique par la baisse de la natalité, qui est un phénomène général en France, mais également par le recul de la construction neuve à Taverny (ce qui a induit une baisse du nombre d'habitants nouvellement accueillis).

TAVERNY	taux de	taux de mortalité	Variation
	natalité		absolue de
	%₀	%₀	population
1975/82	17,07	5,99	+ 4 336
1982/90	17,97	5,79	+ 3 852
1990/99	14,88	5,47	+ 758

Source : INSEE RGP

La diminution du taux de natalité, cumulée à la réduction du volume de la construction de logements, se retrouve dans la baisse des effectifs scolaires du premier degré :



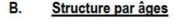
ENSEIGNEMENT PUBLIC : EFFECTIFS SCOLAIRES

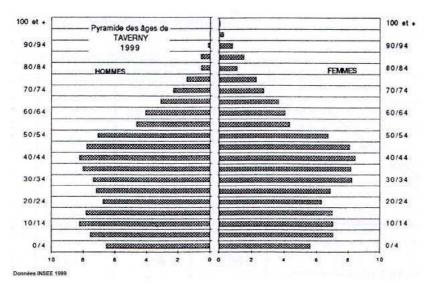
Source: Mairie de Taverny, direction des affaires scolaires.

Entre 1974 et 1986, les effectifs maternels se sont accrus de 582 enfants (en moyenne + 48,5 enfants/an), pour ensuite décroître de 218 enfants sur la période 1986/2001 (en moyenne - 14,5 enfants/an).

Les effectifs élémentaires ont connu une évolution similaire avec un décalage de 2 ans du pic de l'effectif. De 1974 à 1988, on observe une augmentation de 582 enfants (en moyenne + 41,5 enfants/an), puis entre 1988/2001 une baisse de 344 enfants (en moyenne - 26,5 enfants/an).

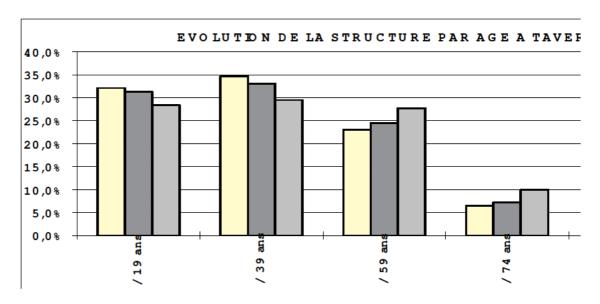
Cette diminution a engendré la fermeture de 4 classes élémentaires à la rentrée 2000 (Pasteur, La Plaine, Verdun, Goscinny). Pour la rentrée 2001, une fermeture est également prévue à Pasteur et une autre pourrait intervenir à Pagnol.





L'analyse de la pyramide des âges de Taverny fait apparaître la prédominance des moins de 50 ans et en particulier des tranches d'âges des 5/19 ans et 30/49 ans.

Evolution de la structure par âge :



Le graphique ci-dessus fait apparaître un vieillissement de la population tabernacienne se traduisant par une réduction des tranches d'âges 0/19 ans et 20/39 ans et une augmentation des suivantes. Pour autant la structure par âge de Taverny, en 1999, est proche de celle du Val d'Oise (voir tableau ci-dessous) et la proportion de moins de 20 ans reste importante vis-à-vis de la moyenne régionale (+ 3 points).

Structure par âge de la population totale en 1999 :

	TAVERNY	VAL D'OISE	ILE-DE-FRANCE
0/19 ans	28,4%	29,1%	25,2%
20/39 ans	29,5%	29,7%	31,5%
40/59 ans	27,7%	27,1%	26,6%
60/74 ans	10,0%	9,7%	10,8%
75 ans et +	4,4%	4,5%	5,8%

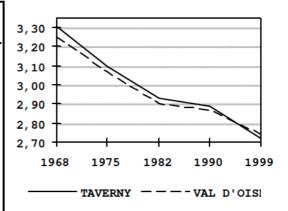
Source: INSEE RGP 1999.

C. Taille et composition des ménages

La taille des ménages ne cesse de diminuer à Taverny. Ce phénomène s'observe également aux échelles départementale, régionale et nationale.

EVOLUTION DE LA TAILLE DES MENAGES

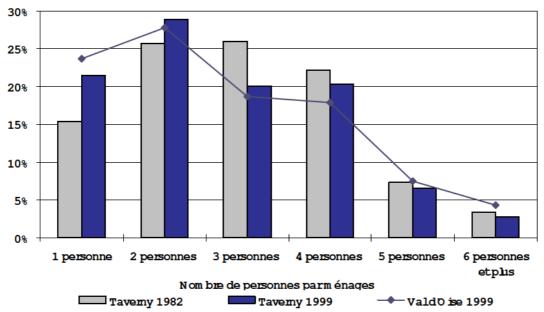
			lle-de-
	Taverny	Val d'Oise	France
1968	3,31	3,25	2,73
1975	3,10	3,07	2,61
1982	2,93	2,90	2,48
1990	2,89	2,87	2,46
1999	2,72	2,74	2,38



Source : INSEE RGP

Cette diminution est liée au desserrement des familles, à la réduction de la cellule familiale (moins de familles nombreuses, familles monoparentales, décohabitation des jeunes adultes, unions plus tardives...).

COMPOSITION DES MENAGES



1999	TAVERNY		VAL D'OISE	ILE-DE-FRANCE
MENAGES de:	nombre	%	%	%
1 personne	2 020	21,5%	23,7%	34,6%
2 personnes	2 717	28,9%	27,8%	27,9%
3 personnes	1 887	20,1%	18,7%	15,7%
4 personnes	1 910	20,3%	17,9%	13,6%
5 personnes	612	6,5%	7,5%	5,4%
6 personnes et +	264	2,8%	4,3%	2,8%
TOTAL	9 410	100,0%	100,0%	100,0%

SOURCE: INSEE RGP 1999.

Entre 1982 et 1999, la commune de Taverny a vu la part des petits ménages (1 et 2 personnes) croître de près de 9 points. Ils représentent aujourd'hui la moitié des ménages.

La proportion de ménages de 3 et 4 personnes a diminué, passant de 48% en 1982 à 40% en 1999. Malgré cela, ces ménages sont proportionnellement plus nombreux à Taverny qu'en moyenne sur le département.

Les familles nombreuses (5 personnes et plus) décroissent à Taverny mais également dans l'ensemble de la région.

D. Les migrations entre 1990 et 1999

En 1999, 60 % des habitants de Taverny résidaient déjà dans la commune en 1990.

Au niveau départemental, ce sont près de 62 % des habitants qui n'ont pas changé de commune de résidence entre 1990 et 1999.

Ce qui signifie que la sédentarité est légèrement plus faible à Taverny que dans l'ensemble du département même si ce taux de sédentarité a considérablement augmenté depuis 1975 (48 % de la population de 1982 résidait déjà sur la commune en 1975).

Les mouvements internes à la commune (même commune, logement différent) ont été peu nombreux (12 % de la population totale, en 1999).

Les nouveaux habitants viennent pour 44 % d'entre eux de communes du Val d'Oise et pour 33% d'autres départements de la région lle-de-France.

L'observation de la mobilité par groupes d'âges fait apparaître les particularités suivantes :

- 84,4% de la population âgée de 60 ans et plus est sédentaire, c'est-à-dire résidait à Taverny entre les deux dates des derniers recensements.
- Les autres tranches d'âges peu mobiles sont les 15/24 ans et les 40/60 ans, pour lesquelles les taux de sédentarité atteignent respectivement 70,7% et 72,6%.
- En revanche les populations les plus mobiles, celles qui sont arrivées dans la commune entre 1990 et 1999, sont majoritairement âgées de 0/14 ans et de 25/39 ans.

	LIEU DE RESIDENCE EN 1990					
AGES	POPULATION	même co	ommune	autre con	autre commune	
	1999	nombre	%	nombre	%	
0 / 14 ans	5 444	2 378*	43,7%	3 066*	56,3%	
15 / 24 ans	3 612	2554	70,7%	1 058	29,3%	
25 / 29 ans	1 818	713	39,2%	1 105	60,8%	
30 / 39 ans	4 128	1510	36,6%	2 618	63,4%	
40 / 59 ans	7 171	5209	72,6%	1 962	27,4%	
60 / 74 ans	2 584	2287	88,5%	297	11,5%	
75 ans et +	1 146	862	75,2%	284	24,8%	
TOTAL	25 906	15 513	59,9%	10 390	40,1%	

^{*} les enfants nés entre les deux recensements sont comptabilisés en fonction du lieu de résidence de leurs parents. Source : INSEE RGP.

L'analyse du "bilan migratoire" par tranche d'âge (solde entre les "arrivées" et les "départs" entre 1990 et 1999) indique la fuite de la population âgée de moins de 40 ans (la population partie entre 1990 et 1999 est supérieure à la population arrivée entre les deux dates du recensement).

Les 40/59 ans représentent un tiers des personnes "sédentaires". Cette tranche d'âge correspond vraisemblablement aux personnes arrivées sur la commune dans les années 70 et 80 et qui y sont restés.

La baisse du nombre de jeunes de 0/14 ans et des adultes de 30/39 ans (deux tranches ayant perdu le plus d'effectifs entre 1990 et 1999) semble liée à l'insuffisance de construction de nouveaux logements adaptés à ces familles. Les logements de gamme de prix intermédiaire sont rares à Taverny.

3. ESTIMATION DES BESOINS EN LOGEMENT

A. Les besoins théoriques

Les besoins en logement recouvrent quantitativement, à la fois :

- le renouvellement du parc (disparition) ;
- le desserrement des ménages ou le nombre de logements nécessaires pour assurer la décohabitation de la population résidente;
- un nombre de logements vacants disponibles pour assurer la fluidité du marché immobilier.

Sur la période 1990 à 1999, l'accroissement de population a été faible à Taverny (+659 personnes), elle s'explique par le tableau suivant :

	PARC 1990	PARC 1999	SOLDE99/90
Résidences Principales (R.P.)	8 632	9 410	778
Logements occasionnels, secondaires et vacants	534	667	133
ENSEMBLE DES LOGEMENTS	9 166	10 077	911
Population des ménages	24 927	25 586	659
Nombre de personnes par ménage	2,89	2,72	- 0,17
Utilisation de la production de logements neufs		1990/1999	par an
Renouvellement		+75	+8
Variation des R.S. L.V. et L.O. (fluidité)		+ 133	+15
Desserrement		+ 532	+59
SOMME = POINT MORT*		+ 740	+82
Logements construits entre 1990 et 1999		986	109,5
Effet démographique		246	27

^{*} nombre de logements à construire nécessaires au seul maintien du nombre d'habitants

Sur les 986 logements construits entre 1990 et 1999, 740 ont été nécessaires pour maintenir le chiffre de population de 1990 (faire face à l'augmentation de la vacance, au renouvellement du parc et au desserrement des ménages) et les 246 restants ont permis l'accueil de nouveaux habitants.

Projection des besoins de construction de logements :

Le rapport entre le nombre de logement et la population dépend donc de trois paramètres : la taille des ménages, la disparition de logements existants et la vacance.

En bâtissant des hypothèses sur l'évolution de ces trois paramètres, nous avons fait trois estimations du nombre de logements qu'il faudrait réaliser d'ici 2015 :

- projection 1: pour maintenir le chiffre de population totale actuelle (25 900 habitants);
- projection 2 : pour atteindre un chiffre de 28 000 habitants ;
- projection 3 : pour atteindre un chiffre de 30 000 habitants.

B. Hypothèses sur la taille des ménages, la disparition et la vacance

La disparition des logements existants est un phénomène inéluctable, qui provient de la destruction de logements mais aussi de leur affectation à d'autres usages (commerce, bureaux, ...) ou de la réunion de deux petits logements pour en créer un plus grand. Entre 1982 et 1990, 191 logements ont disparu (soit 24 logements par an en moyenne). Entre 1990 et 1999, seuls 75 logements ont disparu (soit 8 logements par an en moyenne).

La mise en oeuvre d'une OPAH devrait dans le futur faire de nouveau augmenter le nombre de logements qui disparaîtront (regroupement de petits logements nécessité par la mise aux normes de confort).

On pourrait donc supposer que le rythme de renouvellement du parc pourrait être d'une quinzaine de logements par an (moyenne annuelle entre les années 1982 et 1999).

Il est fort probable que la taille des ménages tabernaciens va baisser, pour se rapprocher d'un ratio estimé à 2,6 personnes par résidence principale. Dans cette hypothèse théorique, la construction de 27 logements par an pourrait couvrir les besoins des ménages résidents et maintenir ainsi le nombre de personnes au niveau actuel.

Le taux de vacance de 1999 est modéré (5,5%), l'hypothèse proposée est la maintien de ce taux.

C. Projection des besoins en logements à l'horizon 2015

Projection 1 : maintien du chiffre de population de 1999.

Hypothèses	Données 1990/1999	Projection 1999/2015	Total sur 16 ans
Disparition	8 Lgts/an	15 Lgts/an	240 Lgts
Desserrement	59 Lgts/an	27 Lgts/an	432 Lgts
Vacance	5,5%	5,5%	39 Lgts
Total à construire entre 1999 et 2015			711 Lgts
Moyenne annuelle sur 1	Moyenne annuelle sur 16 ans		

Pour permettre de maintenir la population tabernacienne à 25 900 habitants (chiffre de 1999) en 2015, la production de 711 nouveaux logements serait nécessaire, soit un rythme d'environ 44 logements par an.

Projection 2 : Nombre de logements pour atteindre une population de 28 000 habitants.

Rappel : nombre de logements nécessaires au maintien de la population	711 Lgts
Nbre de nouvelles résidences principales nécessaires pour loger les 2 100 habitants supplémentaires	808 Lgts
Taux de vacance appliqué aux nouveaux logements (5,5%)	47 Lgts
Nombre de logements à construire pour accroître la population de 2 100 pers.	855 Lgts
Total à construire entre 1999 et 2015	1 566 Lgts
Moyenne annuelle sur 16 ans	98 Lgts

Dans cette hypothèse, c'est à dire pour atteindre un chiffre de population de 28 000 personnes, il faudrait construire près de 1566 logements d'ici 2015, soit environ 98 logements par an.

Projection 3 : Nombre de logements pour atteindre une population de 30 000 habitants.

Rappel : nombre de logements nécessaire au maintien de la population	711 Lgts
Nbre de nouveaux logements nécessaire pour loger les 4 100 habitants supplémentaires	1 577 Lgts
Taux de vacance appliqué aux nouveaux logements (5,5%)	91 Lgts
Nombre de logements à construire pour accroître la population de 2400 pers.	1 669 Lgts
Total à construire entre 1999 et 2015	2 380 Lgts
Moyenne annuelle sur 16 ans	149 Lgts

Dans cette hypothèse, le nombre de logements à réaliser pour atteindre une population de 30 000 personnes en 2015, est de 2 380 logements, soit environ 149 logements par an.

II. LES EMPLOIS ET L'ACTIVITE ECONOMIQUE

1. <u>LA POPULATION ACTIVE</u>

Le taux d'activité global demeure élevé en 1999 malgré le vieillissement de la population. Cette croissance de la population active résulte de l'arrivée de ménages accédant à la propriété. Ces ménages sont le plus souvent composés de deux actifs. Ce qui se traduit par une progression du taux d'activité féminin, qui est nettement supérieur à la moyenne du Val d'Oise.

TAUX D'ACTIVITÉ	TAVERNY				VAL D'OISE	
	1982	1990	1999		1999	
			en %	en nombre	en %	en nombre
Hommes	56,8%	55,5%	53,6%	12 636	52,9%	286 159
Femmes	41,8%	45,1%	46,7%	6 862	44,8%	252 833
Ensemble	49,2%	50,2%	50,1%	5 774	48,8%	538 992

Source : INSEE RGP

A. <u>Les catégories socio-professionnelles en 1999</u>

Les catégories les plus importante à Taverny sont celles des employés (32,2%) et des professions intermédiaires (30%).

Au regard de la moyenne départementale, la commune se caractérise par la sur-représentation des cadres, professions libérales et professions intermédiaires, par la sous-représentation des ouvriers et par une moindre présence des artisans, commerçants et chefs d'entreprise.

L'évolution des catégories socio-professionnelles est marquée par la forte diminution de la catégorie des ouvriers depuis 1982 (- 3,7 points), alors que dans le Val d'Oise, cette catégorie est bien mieux représentée (22,0%). En revanche, la catégorie des cadres supérieurs et professions libérales gagne quasiment 4 points par rapport à 1982. La tendance est la même concernant les professions intermédiaires.

POPULATION		TAVERNY			VAL D'OISE
(sondage au 1/4)	1982	1990	19	99	1999
	%	%	%	en nombre	%
Agriculteurs	0,2%	0,1%	0,3%	40	0,2%
Artisans, commerçants, chef d'entreprise	5,4%	5,2%	3,6%	464	4,9%
Cadres supérieurs, professions libérales	13,1%	17,5%	16,8%	2 176	13,7%
Professions intermédiaires	26,3%	25,9%	30,0%	3 876	26,3%
Employés	34,3%	30,3%	32,2%	4 168	32,9%
Ouvriers	20,7%	21,0%	17,0%	2 204	22,0%
TOTAL ACTIFS ayant un emploi	100,0%	100,0%	100,0%	12 928	100,0%

source: INSEE RGP 1999

B. Revenus des ménages en 1993

La comparaison des revenus des ménages tabernaciens avec l'ensemble des val-d'oisiens indique que les revenus moyens déclarés sont plus élevés à Taverny.

REVENU MOYEN DES MENAGES EN 1993

	TAVERNY	VAL D'OISE
Revenu moyen imposable en 1993 % de foyers non imposés	114 115 29,9%	105 466 36,9%
évolution annuelle du revenu moyen imposable 1990/93	1,8%	1,7%

source : DGI - revenus imposables d'après les revenus déclarés

En 1993, 30 % des ménages ne sont pas imposés sur le revenu, contre 37 % dans le Val d'Oise. Il apparaît également que la population de Taverny dispose d'un niveau moyen de ressources légèrement supérieur à la moyenne du Département : le montant moyen de l'imposition sur le revenu atteignait mensuellement en 1993, 9 500 frs sur la commune, contre 8 800 frs en moyenne sur le Val d'Oise.

La population active de Taverny semble également moins touchée par le chômage, même si la tendance est à la hausse.

En 1999, selon les données issues du recensement INSEE, le taux de chômage s'élevait à 9,2% à Taverny (contre 12% dans le Val d'Oise et 11,6% dans l'ensemble de l'IIe-de-France).

C. Les migrations quotidiennes des tabernaciens

Les migrations alternantes, ou les déplacements quotidiens domicile-travail, constituent un bon indicateur du positionnement socio-économique d'une commune au sein de son environnement.

En 1982, 20% des actifs résidant à Taverny y travaillent, ils représentent 22% en 1990 et 19 % en 1999. L'effort entrepris pour développer les emplois sur la commune a, semble-t-il, profité aux habitants entre 1982 et 1990, mais n'a pas empêché une baisse de ce pourcentage entre 1990 et 1999.

En 1990, Paris était un pôle d'emploi important : 2 600 tabernaciens font les trajets quotidiens, soit 22% des actifs.

HABITANT TAVERNY ET TRAVAILLANT A (RGP 90 exhaustif)	1990 nbre actifs	%
TAVERNY	2 562	22,0%
Paris	2 604	22,3%
Cergy Pontoise (ville nouvelle)	775	6,6%
Communes vallée de Montmorency *	1408	12,1%
Autres communes Val d'Oise	986	8.45%
Communes petite couronne **	1 965	16.85%
Autres communes	1 359	11,6%
actifs ayant un emp	loi 11 659	100%

^{*} Beauchamp, St Leu, Franconville, Ermont, Eaubonne, St Prix, Montmorency, Soisy, Le Plessis-Bouchard, St Gratien, Enghien

Si on ajoute les tabernaciens travaillant dans les communes proches de Paris, ce sont près de 4 600 personnes qui se dirigent vers l'Est, la proche Banlieue et Paris, soit plus de la moitié des actifs résidant à Taverny.

^{**} Argenteuil, Gennevilliers, Nanterre, La Garenne-Colombes, Courbevoie, Puteaux, Neuilly, Levallois, Colombes, Clichy, Villeneuve-la-Garenne, St Ouen, St Denis, Epinay, Villetaneuse

D. L'évolution des emplois

En 1999, environ 7 400 emplois étaient recensés à Taverny, qui se répartissaient de la façon suivante :

- 0,6% d'emplois dans l'agriculture (0,7% pour le Val d'Oise);
- 12.6% d'emplois dans l'industrie ;
- 5,1% d'emplois dans la construction ;
- 81,7% d'emplois dans le secteur tertiaire.

Ces chiffres sont comparables à ceux du Val d'Oise (agriculture : 0,7% ; industrie : 13,5% ; construction : 5,9% ; tertiaire : 79,9%).

Le secteur privé représente 55% des emplois, le secteur public 43%, et les emplois non salariés, 8,6%. Le secteur public est mieux représenté à Taverny que dans le reste du département où la moyenne de l'emploi salarié public atteint 27,5%.

Dans le détail, on observe que 25,5% des emplois tertiaires appartiennent au secteur de l'éducation, de la santé et de l'action sociale, et 30,4% à l'administration. Ces domaines d'activités sont spécifiques à Taverny, car ils sont bien moins représentés dans le Val d'Oise où l'on recense seulement en moyenne 13,8% d'emplois administratifs et 22,4% d'emplois dans le secteur de l'éducation, de la santé et de l'action sociale.

Le taux d'emploi à Taverny (c'est-à-dire le rapport entre le nombre d'emplois et le nombre d'actifs résidant) a fortement augmenté : 0,47 en 1982, 0,48 en 1990 et 0,57 en 1999. Cette forte hausse s'explique par la politique menée par la municipalité dans le but de rééquilibrer les emplois par rapport à l'habitat, notamment avec la création de nouveaux secteurs dans la zone d'activités économiques Ouest. Cependant, il est encore inférieur à celui de l'ensemble du Val d'Oise (0,69).

Entre 1990 et 1999, Taverny a accueilli un peu plus de 1 000 emplois supplémentaires. Malgré cela, la Commune de Taverny peut toujours être qualifiée de commune résidentielle.

2. <u>LE TISSU ECONOMIQUE DE TAVERNY</u>

Le tissu économique se compose d'une zone d'activités aménagée à l'Ouest du territoire qui rassemble la plupart des activités industrielles et d'un secteur diffus composé principalement d'établissements commerciaux.

A. La zone d'activités économiques (ZAE)

Structure et développement

La zone d'activité de Taverny couvre environ 42 hectares, voiries comprises, et se composent :

- de trois zones d'activités, aménagées sous la procédure de ZAC : Le Parc, Les Châtaigniers II et III. Ces ZAC avaient été confiées à l'AFTRP :
- d'une zone industrielle "de fait" occupée par des entreprises implantées de longue date, parfois dénommée
 « Châtaigniers I » ;
- d'un "espace artisanal" discontinu sous la forme de trois programmes de cellules artisanales, initiées par la ville de Taverny.

La ZAC du Parc, de taille très réduite et pour partie située dans la commune de Bessancourt, a été achevée en 1994.

Depuis 1998-1999, les ZAC des châtaigniers II et III sont remplies et terminées. Elles ont été supprimées.

Enfin, une extension de la ZAE est en cours avec l'aménagement par l'AFTRP de la ZAC du Chêne Bocquet sur

19 hectares, agissant par voie de convention avec la Ville. Cette ZAC a été crée le 28 mai 1999 et le PAZ a été approuvé le 1^{er} octobre 1999. Les expropriations ont eu lieu fin 2000 et les premiers travaux de VRD ont été entamés en avril 2001 (cf 3^{ème} partie). Un magasin CASTORAMA de 12.000 m² de surface de vente est en projet. La première tranche de la ZAC sert essentiellement à l'extension des installations du groupe PLIFAC-STAMP-SEGO.

Au total, la ZAE actuelle (construite et en voie d'aménagement) s'étend sur 61 ha.

Localisation et desserte

Ces zones sont accessibles, d'une part, par l'avenue des Châtaigniers, raccordées à l'A 115 par la rue de Saint-Prix, et, d'autre part, par la RD 411 (CD 191) qui les relie à la RD 14 au nord de la Patte d'Oie d'Herblay, et donc à l'A 15. Le boulevard Navier reliera fin 2005 la ZAC du Chêne Bocquet à l'A115.

La ligne de bus 30-18 exploitée par une société privée sous convention de la ville de Taverny, dessert depuis le 1er janvier 1995 les zones d'activités, au départ des gares de Montigny-Beauchamp et Bessancourt. Elle fonctionne actuellement en heure de pointe du lundi au vendredi (cf. paragraphe sur le réseau bus).

L'occupation de la zone d'activités économique

Environ 140 entreprises sont implantées sur le site. Elles regroupent 2 900 emplois.

Le tissu économique est composé de P.M.E. aux secteurs d'activité divers.

L'activité industrielle dominante est tournée vers la fabrication, l'équipement et la réparation, dans le secteur de la mécanique de précision, l'outillage, plastique, la tuyauterie, etc. Ce secteur rassemble près de 40 entreprises sur la zone.

Les secteurs du transport et du négoce de gros équipements industriels rassemblent une vingtaine d'entreprises.

Un pôle consacré à l'imprimerie se dessine avec le groupe SEGO.

Les entreprises les plus importantes rassemblent 500 salariés pour SATURNE Service (nettoyage industriel), 265 salariés pour Cadeau de naissance (Marketing direct et conditionnement), 160 salariés pour le groupe SEGO (Imprimerie et activités annexes), puis 160 salariés pour le groupe SYNCHRONY-BORZO-BEL (Transports).

Environ 80 % des entreprises ont moins de 30 salariés (cf le tableau ci-dessous).

Les entreprises ou groupes d'entreprises de plus de 30 salariés

SOCIETE ou GROUPE	ACTIVITES	EFFECTIFS
SATURNE SERVICES	Nettoiement de tous locaux et chantiers	500
CADEAUX NAISSANCE & MOUSSIA	Marketing direct & conditionnement	265
SEGO & PLIFAC, ARTO	Photogravure, Reproduction de tout document Pliage, Façonnage Imprimerie, rotative offset	168
SYNCHRONY LOGISTIQUE & TRANSPORT BORZO BEL	Holding Transports entreposage	160
ATRO, ARFEO & NEOMOB	Fabrication, Vente tout mobilier, Fabricant de Mobilier de bureau bois et Métal, Négoce de Mobiliers de bureau et collectivités	107
DIAGNOSTICA STAGO	Production de réactifs et d'analyseurs destinés à la biologie et à la chimie	90
BRONZE INOX	Fonderie de Cupro-Aluminium en coquille	74
GDA SERVICES	Déménagements d'entreprises	70
SOFIM	Distribution de Matériel informatique	70
PUBADRESSE	Editeur de logiciel de traçabilité et étiquetage, Gestion de fichiers adresses, Mise sous pli, Maintenance, formation de solutions d'étiquetage	68
SAINT FERDINAND BOURDIN	Négoce de vins	55
FABRESINES, PROTEBAT, WEBER & BROUTIN	Conception, Fabrication, Revêtement à base de résines Epoxy et Polyurethane	55
HÄFELE France SARL	Fabriquant de quincaillerie pour bâtiments	43
SEPIC Val D'Oise Yvelines	Traitement des Façades	40
CTA	Chaudronnerie, Tuyauterie, Serrurerie, Charpente,	35
GAZFIO	Fabrication, Vente matériel régulation et comptage	33
MICRODOM	Etude, Réalisation, Fabrication, Distribution de composants électroniques	30
ERI	Mécanique de précision	30

Source : Mairie de TAVERNY, Service Economie Locale, janvier 2001.

En 1990, la moitié des entreprises implantées dans la ZAE provenaient de Taverny et des communes environnantes, à la recherche de lots de petite taille. Une part presque aussi importante (40%), provenait du desserrement d'entreprises auparavant implantées en première couronne et qui recherchaient des terrains plus grands. L'origine des 10 % restant était extra régionale.

Une structure de développement : l'ADIEC

Avec l'Agence de Développement et d'Insertion Economiques, service public communal implanté dans la ZAE, la commune de Taverny développe la liaison école-entreprise avec la création de projets tels que la Bourse aux stages, le salon de l'Economie et les visites d'entreprises.

Depuis mars 2001, a lieu chaque année le salon intercommunal de l'économie locale, organisé par l'ADIEC.

L'ADIEC édite un guide de la ZAE, fédère les industriels et les commerçants. Elle gère les contacts avec les entreprises intéressées par une implantation dans la ZAE.

B. L'activité agricole

La commune de Taverny avait, jusque dans les années 1960, une vocation agricole en particulier de maraîchage. Les légumes récoltés étaient vendus dans les marchés locaux ou parisiens.

En raison de l'urbanisation et des emprises routières, il ne reste actuellement qu'une zone cultivée de 70 hectares, située à l'ouest de la commune aux lieux-dits "les Ecouardes" et "les Garennes".

Une partie de ces terrains ne sont pas cultivés (aire de stationnement de caravanes, pacage de chevaux, friche) et le bois des Ecouardes occupe 2 hectares.

Les terrains réellement occupés par les agriculteurs représentent 62.5 hectares répartis entre 12 exploitants dont 3 cultivent plus de 10 hectares et 3 moins d'un hectare.

Les deux activités dominantes sont le maraîchage (18 hectares situés à proximité du bois des Ecouardes), la polyculture (38.1 hectares) et les jardins et vergers situés plutôt au nord de l'A115.

Le mode d'exploitation est majoritairement le fermage avec bail verbal.

Une partie des agriculteurs exploitant des terrains à Taverny sont touchés par l'interdiction de culture portant sur la plaine de Pierrelaye.

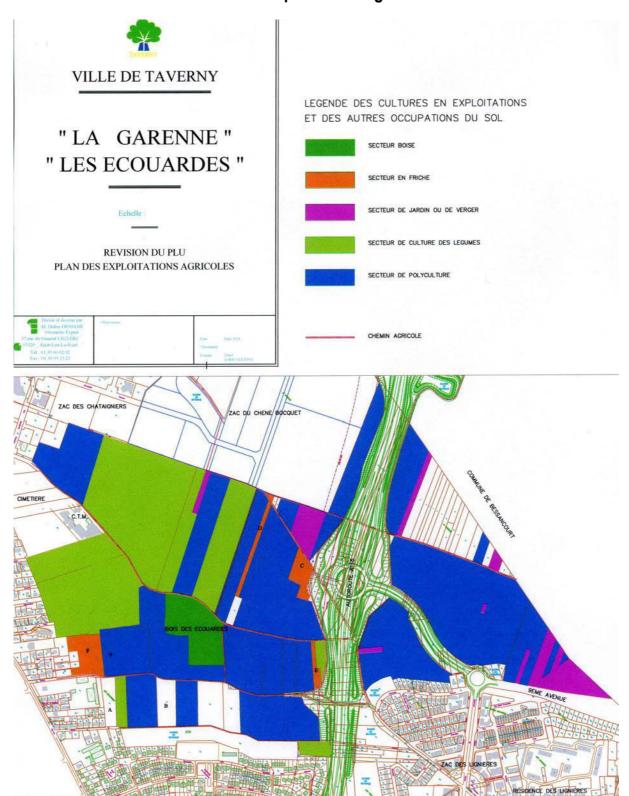
Les exploitants rencontrent quelques difficultés :

- La polyculture demande des engins agricoles de plus en plus sophistiqués et de taille imposante. Les accès deviennent insuffisants et la taille des parcelles trop petites. Cette activité occupe plus de la moitié de la zone.
- Le maraîchage dont trois personnes vivent se fait 18 hectares. Cette activité est contraignante, elle demande beaucoup de travail et du personnel si, elle apporte une qualité de légumes que le consommateur apprécie, elle est de moins en moins rentable.
- L'eau d'irrigation de la plaine du Chêne Bocquet provient de branchements sur les conduites d'eau venant de l'usine de MERY-SUR-OISE. Le tarif de l'eau prélevée sur les conduites est élevé. Un forage de 80 m de profondeur a été fait à BESSANCOURT et un forage de 100 m de profondeur a été fait au PLESSIS-BOUCHARD, ce qui permet aux agriculteurs de ces communes de faire baisser leur coût d'exploitation. Aucun forage n'existe ou n'est prévu à TAVERNY.

Par ailleurs, le fait de réduire les exploitations concentre les problèmes, soit les parasites (insectes, lapins) soit les vols et dégradations de culture, dépôts d'ordures, destructions par les pigeons...

Les maraîchers en activité n'ont pas de successeurs et pensent que leur exploitation prendra fin à leur retraite.

Plan des exploitations agricoles



C. L'appareil commercial¹

Les établissements privés (y compris les artisans et professions libérales), implantés de façon diffuse sur le territoire, se répartissent de la façon suivante :

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES EN SECTEUR DIFFUS

	établissement nbre	effectif nbre
Commerce	128	970
Services	88	284
Garage, réparation	14	55
Transports	10	12
Industrie	11	190
BTP	31	61
Santé	70	197
TOTAL	352	1769

Dans le domaine industriel, l'établissement EDF-ORI implanté dans le quartier des Lignières, emploie 125 personnes. Dans le secteur de la santé, l'établissement privé le plus important est la clinique Champ Notre Dame qui emploie 45 personnes.

128 commerces (y compris les cafés, hôtels, restaurants, auto-école) ont été recensés. Ils rassemblent 970 emplois et se structurent en trois sous-ensembles :

- 33% sont localisés dans "l'ancien Taverny": centre ville et le quartier de Vaucelles, sous forme linéaire qui s'étirent le long de la rue de Paris et de la rue de la Gare et autour du carrefour rue de Paris et rue de la Gare:
- les équipements commerciaux situés dans 5 zones d'urbanisation plus récente : Les Sarments, Guynemer-Mermoz, La Plaine-Verdun, Sainte-Honorine et sur la rue d'Herblay. Ils jouent la fonction de commerces de proximité et constituent 28 % de l'ensemble des points de vente sur la Commune ;
- le centre commercial régional "Les Portes de Taverny".

a) Le centre ville

Les commerces sont principalement situés rue de Paris et avenue de la gare.

La soixantaine de commerces présents offrent une diversité de produits et de services. L'attractivité commerciale est accrue par la présence de nombreux équipements publics sur le quartier (mairie, gare...).

Les commerces du quartier bénéficient également de la circulation de transit qui emprunte la rue de Paris qui apporte de nouveaux consommateurs.

Mais le quartier possède également plusieurs handicaps :

- un déficit en stationnement, une circulation en sens unique ;
- un enclavement par rapport aux quartiers Sud ;
- un cadre urbain défavorable (étroitesse des trottoirs...);
- un étirement des commerces le long de la rue de Paris ;
- l'absence de commerce porteur (enseigne importante pouvant servir de locomotive commerciale) autour de la gare.

Le marché Foch, situé en centre-ville, a été démoli et un nouveau bâtiment a été construit à côté de la Mairie. Ce nouveau marché a ouvert ses portes fin 2000 et se tient le mardi, vendredi et le dimanche.

-

¹ Sources

^{- &}quot;Taverny, perspectives de développement commercial" CCI Versailles Val d'Oise - Yvelines, Avril 1993.

 [&]quot;Revitalisation du commerce de Taverny, bilan de la première année" F.I.S.A.C., mai 2000.

b) Les quartiers d'urbanisation récente

On recense 5 petits centres commerciaux de quartier qui souffrent à différents degrés de la concurrence exercée par le centre commercial "aux Portes de Taverny" et par les centres commerciaux régionaux situés à l'extérieur du territoire communal.

Quatre d'entre eux, se composent d'une supérette (locomotive commerciale) et de 6 à 20 locaux commerciaux destinés à accueillir des commerces de proximité.

A été particulièrement touché le **centre commercial des Sarments** où 15 locaux sur 20 sont vides. Seuls y subsistent une supérette et quelques commerces de proximité. La dégradation qu'a connu ce centre commercial semble également due à sa mauvaise organisation (dispersion des locaux, manque d'ouverture vers l'extérieur du quartier, éloignement entre la supérette et des autres commerces).

Les centres commerciaux Verdun - Plaine, Carré Sainte Honorine, Guynemer-Mermoz, semblent avoir moins souffert de cette forte concurrence.

Le cinquième petit centre commercial de quartier se trouve dans le quartier des **Lignières**. Il regroupe, place des Sept Fontaines, 4 à 5 commerces, mais n'a pas vraiment encore pris son essor.

Par ailleurs, la ZAC du Chêne Bocquet, zone à vocation économique, est un lieu qui tend à l'accueil d'activités commerciales du fait de la proximité de l'autoroute A 115. L'installation d'une grande surface spécialisée (CASTORAMA) d'une surface de vente de 12 000 m² est prévue.

c) Le centre commercial "les Portes de Taverny"

Cet ensemble commercial situé au croisement de deux axes importants de circulation (l'A 115 et la RD 407) a été ouvert en avril 1990. Il se compose outre l'hypermarché, de deux grandes surfaces spécialisées, d'un hôtel, d'un fast-food, d'un centre automobile et d'une galerie commerciale de 60 boutiques.

Sa surface commerciale, étendu en 1993, est de 20 200 m2 dont près de 9 500 m2 sont occupés par un hypermarché. Il concentre, dans la galerie commerciale, 38% des commerces. L'hypermarché AUCHAN emploie 380 personnes

Le centre commercial réalise, dans son ensemble, un chiffre d'affaire annuel d'environ 150 millions d'euros.

Son attractivité certaine réduit considérablement l'activité des centres de quartier. Une enquête de consommation menée en 1993² (avant l'extension de l'hypermarché) indiquait que 41% des achats alimentaires des tabernaciens étaient réalisés dans l'hypermarché.

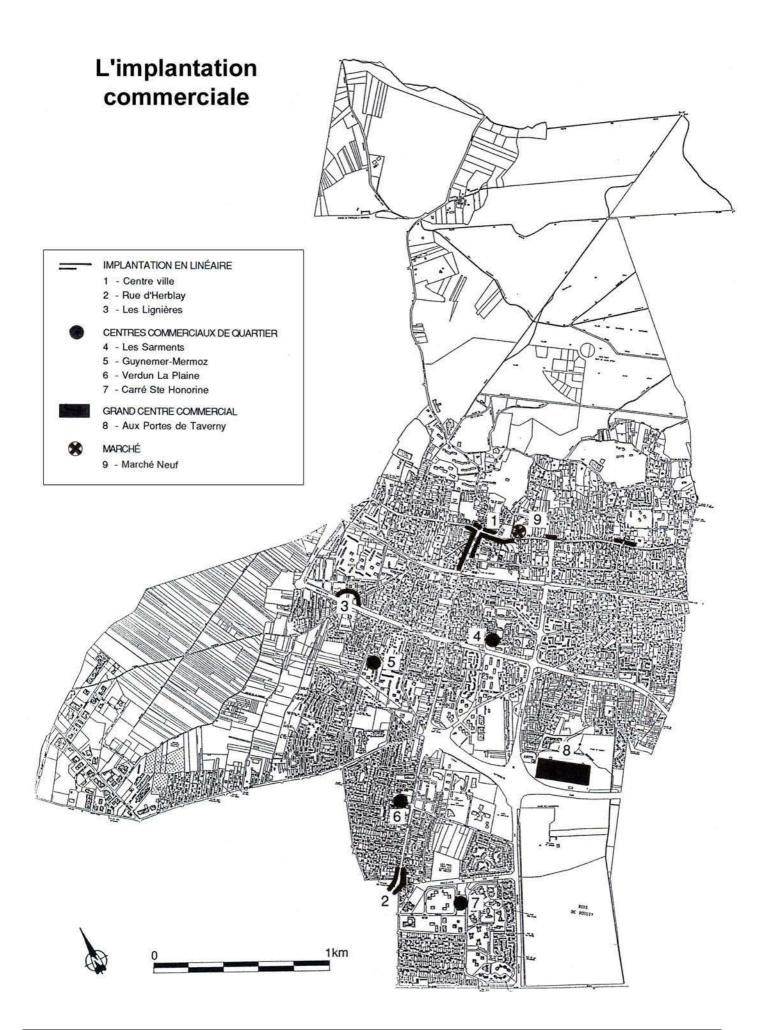
Le centre commercial "les Portes de Taverny", ainsi que l'ensemble du commerce tabernacien, doivent faire face à une concurrence aiguë exercée par les centres commerciaux régionaux implantés à proximité de Taverny.

d) Les autres implantations commerciales :

Une dizaine de commerces sont localisés de part et d'autre de la rue d'Herblay, en prolongement des commerces de la commune de Beauchamp. Il existe un linéaire commercial le long de la rue. Dans le secteur de Vaucelles, on trouve également une dizaine de commerces de proximité et cafés-restaurants.

-

² Perspectives de développement commercial" CCI de Versailles VAL D'OISE - YVELINES, avril 1993.



III. LES EQUIPEMENTS COLLECTIFS

A. <u>Les équipements scolaires et les centres de loisirs</u>

Etablissements d'enseignement maternel et primaire :

- 10 écoles maternelles ;
- 8 écoles primaires ;
- 1 école privée maternelle et primaire (école Ste Marie, place Vaucelles).

Les établissements se répartissent uniformément sur le territoire communal.

Les 18 écoles publiques accueillent près de 3000 enfants. Ces établissements disposent de possibilités d'accueil d'enfants supplémentaires⁴.

Taverny dispose également de 5 centres de loisirs : 2 centres primaires, 2 centres maternels et 1 centre mixte.

Etablissements d'enseignement secondaire :

Taverny compte 2 lycées, 2 collèges et une SEGPA (section d'éducation spécialisée).

Le lycée Polyvalent Louis Jouvet et le lycée Jacques Prévert comptaient, à la rentrée 1996, respectivement 1295 et 1213 élèves.

Le lycée Jacques Prévert comprend également des classes de BTS.

Le collège Georges Brassens et le collège Carré Sainte Honorine comptaient, à la rentrée 1996, respectivement 976 et 1125 élèves.

Un Centre d'Information et d'Orientation existe également pour les jeunes fréquentant les 4 établissements secondaires.

B. Les équipements sanitaires et sociaux

Equipements médico-sociaux :

- 1 centre municipal de soins ;
- 1 centre médico-psychologique ;
- 1 hôpital public (Le Parc, 125 lits en moyen séjour);
- 1 clinique "Champ Notre Dame" (68 lits, extension en 2001);

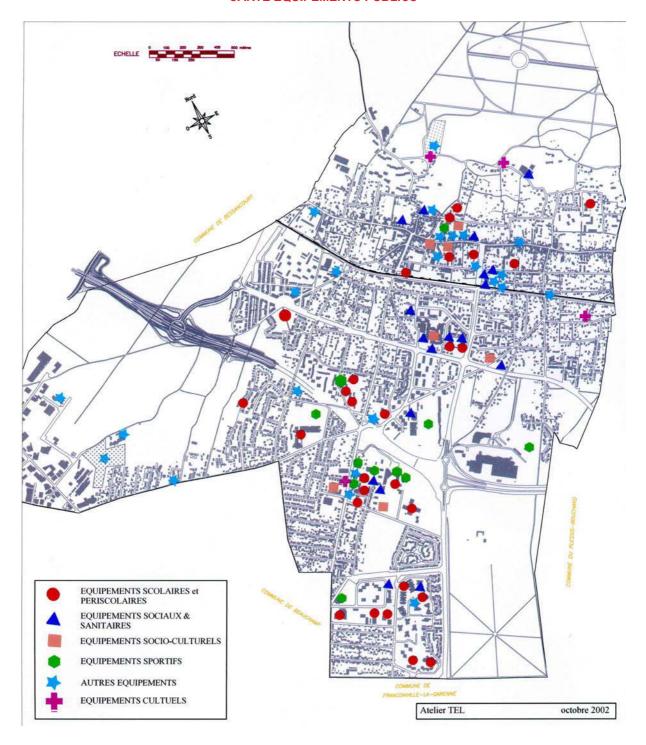
Equipements petite enfance:

- 2 haltes-garderies (Sarments et Pompidou);
- 1 crèche familiale ;
- 2 crèches collectives (P. M. France et A. Franck);
- 2 P.M.I. (J. Bouin et Lignières).

³ Perspectives de développement commercial" CCI de Versailles VAL D'OISE - YVELINES, avril 1993.

⁴ La capacité d'accueil théorique est de 4000 enfants (le centre de loisirs Pagnol est inclu dans les calculs).

CARTE ÉQUIPEMENTS PUBLICS



Equipements liés au troisième âge :

- 1 maison de retraite (Ste Geneviève), établissement privé médicalisé de 100 lits ;
- 1 maison d'accueil pour personnes âgées dépendantes de 91 lits (MAPAD Le Village);
- 1 foyer résidence pour personnes âgées composé de 80 studios (FRPA Jean Nohain).

C. Les équipements socio-culturels

- 1 salle des fêtes de 450 places ;
- 1 école municipale de musique, dont l'extension a été réalisée en 2001-2002;
- 1 médiathèque "Les temps modernes" ;
- 1 cinéma "studio 207" (cinéma de 2 salles), établissement privé;
- 1 maison des loisirs et de la culture (Pierre Salvi), établissement privé ;
- 3 salles de réunion pour les associations (Mille Clubs, Louis Pergaud, Marcel Cerdan)
- 2 maisons de quartier dénommés « Espaces Jeunes, Enfants et Familles » (Sarments et G. Pompidou);

D. Les équipements sportifs

Taverny possède de nombreux équipements sportifs dont une grande partie se trouve regroupée dans 7 complexes ou équipements sportifs :

- le COSOM André Messager situé voie des Sports (1 gymnase et 4 salles de sports);
- la piscine municipale couverte et le centre médico-sportif situé square Georges Vallerey (ouvert en 1972) ;
- le gymnase Mermoz comprenant 1 salle multisports ;
- le gymnase Richard Dacoury ;
- le complexe Jean Bouin comprenant 1 gymnase, 3 terrains de football, 9 courts de tennis dont 2 couverts, 1 piste d'athlétisme, 1 foyer sportif (salle Leducq) et 1 terrain de boules;
- le COSEC Jules Ladoumègue comprenant un gymnase et 5 salles de sports (ouvert en 1975);
- le stade de Boissy (stade avec tribune de 500 places et piste d"athlétisme synthétique à 8 couloirs);

Taverny dispose également de :

- 1 salle multisports (M. Cerdan);
- 1 terrain de rugby (chemin vert de Boissy);
- 3 terrains de quartier (Ste Honorine, Goscinny et Les Beauchamps);
- une plaine de jeu avec un skate-park (plaine de Pontalis, près de l'A 115).

E. Les équipements administratifs

Equipements administratifs localisés en centre ville (au nord de la voie ferrée) :

- la Mairie (2 place Charles de Gaulle) et l'ancien hôtel de ville (174 rue de Paris);
- la gare de Taverny et la halte ferroviaire de Vaucelles ;
- l'Agence Locale pour l'Emploi ;
- un bureau ASSEDIC ;
- 1 mission locale destinée aux jeunes de 16/25 ans,
- un centre d'information et d'orientation (Place de la Gare).
- le centre de sécurité sociale ;
- le bureau de poste annexe.

Un centre administratif annexe situé dans le guartier Verdun La Plaine comprend :

- le bureau de poste principal (1972);
- la direction de la jeunesse et des sports, dépendant de la Mairie.

Dans la zone d'activité économique :

- Le centre technique municipal (1991);
- l'ADIEC (Agence pour le développement et l'insertion économique), structure socio-économique communale (1995).

F. <u>Les équipements cultuels</u>

- l'église Notre-Dame (en lisière de la forêt de Montmorency) ;
- la chapelle Notre Dame des Champs (quartier Verdun La Plaine) ;
- l'église évangéliste (chemin du Trou Samson).

L'ancien cimetière, dit de la forêt, est situé au nord de la commune (à proximité de l'église Notre-Dame), en bordure de la forêt de Montmorency. Un nouveau cimetière, dit de la plaine, a été ouvert à l'Ouest de la commune.

G. <u>Les équipements de sécurité</u>

- caserne de pompiers (rue Pierre de Coubertin) inaugurée en 1980.
- le commissariat de police (place de Vaucelles) ;
- la gendarmerie;
- Le poste de police (Bd du 8 mai 1945).

IV. L'ETAT DES FINANCES COMMUNALES (1990-2000)

A. Introduction

L'adoption du nouveau plan local d'urbanisme engageant la commune de Taverny sur certains choix d'équipements et de services rendus à la population, il est nécessaire d'exposer ici un bref diagnostic des finances communales.

Sur la période 1990-2000, la volonté communale d'accompagnement de la croissance démographique et d'amélioration du taux d'emploi et du cadre de vie s'est traduit par un effort particulièrement important en terme d'investissement : 27,4 MF en 1990 pour 54,1 MF en 1999 (doublement des dépenses d'investissement par hab. en 10 ans).

Les principales opérations réalisées en 1990-2001 ont été :

- la médiathèque,
- la rénovation, l'extension ou la création de restaurants scolaires sur la ville,
- le Centre technique Municipal,
- l'aménagement du cimetière paysager (15 MF),
- l'aménagement paysager de l'autoroute (5,45 MF),
- la réhabilitation et extension de l'Hôtel de Ville + la création d'un marché couvert et d'un parking (57 MF),
- l'extension de l'école municipal de musique,
- l'aménagement des restaurants scolaires,
- un poste de Police (rue des charmilles / sud de Taverny) (3 MF).

D'autres opérations sont d'ores et déjà programmées :

- le centre Culturel ;
- la ZAE de la Garenne :
- la ZAC Cœur de Ville.

Si la majorité des investissements et des projets peuvent être considérés comme des investissements structurants pour la ville (pistes cyclables, équipements sportifs ou culturels, écoles et restaurants scolaires,...), ils le sont également, et à double titre, au niveau des finances locales.

D'une part, mener une politique soutenue d'investissements impose de dégager sur l'existant, donc sur le court et moyen termes, les marges nécessaires à leur financement (excédents de la section de fonctionnement, subventions ordinaires, politique contractuelle avec l'Etat, la Région, le Département,..). La mise en place d'un Plan Pluriannuel des Investissements (PPI) en 1992, a répondu à cette nécessité de rationaliser et d'optimiser la planification et le financement de ces équipements publics.

D'autre part, un grand nombre d'investissements ont été engagés sur le territoire de la ville afin, entre autres, de redynamiser le tissu économique local. Le développement réussi de la zone industrielle (ZAC chêne Bocquet, ZAC des châtaigniers,...) est à ce titre éloquent. En effet pour les exercices 2000/2001, et en réintégrant les allocations compensatrices versées par l'Etat, les trois grandes taxes (TH, TFB et Taxe Professionnelle) contribuent pour une part sensiblement équivalente aux recettes fiscales de la ville.

Pour mesurer le chemin parcouru, il suffit de se reporter au paragraphe 1.1.1 du POS approuvé en 1992 :

« La taxe professionnelle de la ville représente environ 20% du produit fiscal, c'est à dire les ressources venant des impôts locaux, et la taxe d'habitation avoisine 51% alors que c'est couramment l'inverse dans les communes de l'agglomération parisienne où ce sont, en général, les entreprises qui apportent la plus grosse part du produit fiscal au budget communal. »

De même, le développement maîtrisé de l'habitat dans la ville (ZAC des Lignières,...) a contribué à élargir les bases de la taxe d'habitation et du foncier bâti tout en sauvegardant le commerce de proximité et le dynamisme

des quartiers.

Ce rééquilibrage entre les taxes est une des conditions nécessaires à un développement durable et financièrement équilibré de la ville de taverny.

Pour connaître quelle est la situation actuelle des finances locales, la ville de Taverny a confié au cabinet d'audit et de conseil KPMG une mission d'analyse financière rétrospective pour les exercices de 1990 à 1999. Un rapport complet a été présenté et rendu public lors de la séance du conseil municipal du 28 juin 2000. Les principaux points (parfois complétés par des données du CA 2000 estimé et du BP 2001) sont repris ci-après.

B. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement ont augmenté sur la période 1990-1999 de plus de 53% soit une augmentation annuelle de 4,9%. Ramenées par habitant les recettes sont passées de 4.342 F/hab. en 1990 à 6.727 F/hab. en 1999 et 6.714 F/hab. en 2000 (estimation). Ce dernier chiffre intègre le dernier recensement (26.092 au lieu de 25.190). Les deux principaux postes sont constitués par les dotations et les impôts et taxes.

Les dotations

Les dotations sont constituées essentiellement par la Dotation Globale de Fonctionnement, la Dotation de Solidarité Urbaine, le Fonds de Solidarité Ile-de-France et le Fonds National de Péréquation. Toutes composantes confondues, les dotations de l'Etat ont augmenté de 47,4% entre 1990 et 1999 (soit une moyenne annuelle de 4,4%). Cependant seules la DSU et le FSRIF ont véritablement augmenté durant cette période :

DSU: de 624 KF (94) à 1.969 KF (2001) FSRIF: de 936 KF (96) à 5.951 KF (2001)

L'évolution de positionnement de la ville au regard des critères de calcul de ces deux dotations est une donnée importante pour le futur. En effet, si une dégradation du rang d'indice indique un renforcement significatif de la richesse fiscale (réduction de l'écart de potentiel fiscal TP notamment), elle laisse également entrevoir le risque, qu'à terme, la ville ne soit plus éligible à ces deux dotations.

Cependant, après une dégradation régulière depuis 1995 on constate depuis deux/trois ans une stabilisation de ces rangs sauf en ce qui concerne la DSU pour l'année 2001. L'anticipation des montants de ces dotations à venir est donc relativement difficile. On peut, néanmoins, avancer que tant que le dynamisme des bases communales de TP s'inscrit dans une conjoncture nationale et régionale favorables, alors l'éligibilité de la ville à ces dotations ne devrait pas être remise en cause.

Par ailleurs, et c'est un point essentiel de la réflexion, ces dotations dépendent également de la part de logements sociaux et du nombre de personnes percevant les allocations logement rapportées à l'ensemble des logements existants sur le territoire communal.

DSU: du rang 513 (95), 559 (99), 548 (2000), 557 (2001) FSRIF: du rang 73 (95), 94 (99), 89 (2000) et 100 (2001)

Les impôts et taxes

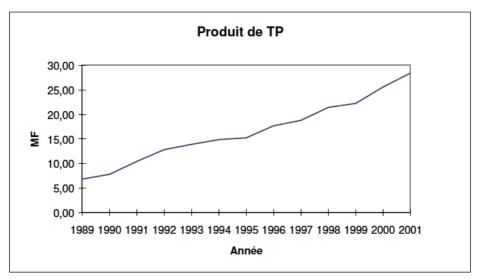
Les impôts et taxes sont constitués par les contributions directes (TH, TFB, TFNB et TP) ainsi que des autres impôts et taxes (Taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères et la taxe additionnelle sur les droits de mutation). Ce poste représente chaque année plus de 50% des recettes de la ville.

Les contributions directes

Le produit des contributions directes a augmenté depuis 1990 en moyenne de 5% par an. En 2001, le montant de ces contributions devrait être compris, compte tenu des bases notifiées par la Direction Générale des Impôts, entre 75,5 et 76 millions de francs. A ce montant, il faut ajouter les compensations octroyées par l'Etat au titre

des exonérations et des dégrèvements qu'il a décidés. La plus importante d'entre elles étant l'allocation compensatrice au titre de la suppression de la part salaires de la Taxe Professionnelle : son montant est passé de 2,7 millions de francs en 1999 à 7 millions de francs en 2001.

Avec l'arrivée de sociétés telles que SEGO, la taxe professionnelle de la zone industrielle a de nouveau progressé en 1998 de 27% pour passer à près de 10 MF. Aujourd'hui, la masse de TP versée par les industriels représente 50% du produit de la taxe professionnelle communale.

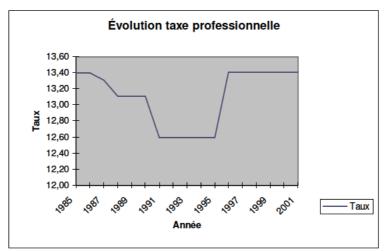


Source: Mairie de TAVERNY - Service Economie Locale

Sans remettre en cause la politique dynamique menée par la ville de Taverny pour le développement de l'emploi au travers des zones d'activités, cette réforme prive la collectivité d'une grande part des fruits de son investissement passé. De fait, toute création d'entreprise depuis 1999 ne donne plus lieu à une compensation par l'Etat de la part salaires de la TP.

Par ailleurs, et conformément à ce qui a été évoqué précédemment, un rééquilibrage est intervenu sur la période 1990-1999 entre les trois grandes taxes (TH, TFB, TP). Ce rééquilibrage est une garantie supplémentaire pour la ville de pouvoir disposer à moyen terme d'un montant pérenne de ressources fiscales.

Enfin, il est important de souligner que la pression fiscale a diminué sur l'ensemble de la période et que les taux, supérieurs aux taux moyens nationaux en début de période, sont désormais inférieurs à ces derniers pour trois d'entre elles en 1999.



Source: Mairie de TAVERNY - Service Economie Locale

La santé financière de la ville permet d'envisager sereinement le financement des projets futurs sans qu'une augmentation des taux d'imposition soit nécessaire.

La taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères

Cette taxe instituée en 1993 contribue au financement des dépenses engagées par le Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (Syndicat TRI-ACTION). A compter de 2001, une nouvelle étape très importante a été franchie avec la mise en place de la collecte sélective sur le territoire communal. La TEOM est désormais perçue directement par TRI-ACTION.

C. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 48,4% entre 1990 et 1999, soit une hausse annuelle moyenne de 4,4%. Ramenées par habitant, les dépenses réelles de fonctionnement représentaient 5.704 F/hab. (est.) contre 5.634 francs/hab. en 1999 et 3.814 francs/hab. en 1990. Il est important de souligner que les dispositions contractuelles avec l'Etat, la Région, le Département ou des organismes comme la CAF induisent et financent une partie de l'augmentation des dépenses de personnel et à caractère général.

De plus, toute politique d'investissement et de développement du service public au travers d'équipements structurants implique un effort supplémentaire et complémentaire de la part de la ville au niveau de ses frais de fonctionnement.

Les charges de personnel

L'augmentation des charges de personnel a été, en moyenne, de 5% par an pour représenter en 1999 près de 54,6% des dépenses de fonctionnement contre 52,3% en 1990. Cet accroissement du poids des frais de personnel dans le budget de la ville s'explique par l'augmentation, depuis 1990, des services ouverts à la population (médiathèque, développement de l'Action Sociale et des services généraux, re-municipalisation de l'Ecole de Musique), mais aussi de l'augmentation des cotisations CNRACL, le glissement vieillesse-technicité, l'aménagement et la réduction du temps de travail, etc.

Les charges à caractère général (fournitures, fluides, contrats de maintenance ou de location,...)

La hausse annuelle de ce poste est sensiblement équivalente à celle des frais de personnel : + 5,4% entre 1990 et 1999. L'augmentation de ce poste qui représente désormais environ 30% des dépenses réelles de fonctionnement est liée au développement des services de la ville et à l'ouverture d'un certain nombre d'équipements (médiathèque, restaurants scolaires,...).

Les charges financières

La politique de désendettement de la ville et la renégociation des emprunts effectuée entre 1990 et 1999 ont permis, d'une part, de diviser le montant des charges financières par deux et, d'autre part, de ramener leur poids relatif de 10,3% (1990) à 3,3% des dépenses de fonctionnement en 1999.

La ville de Taverny est ainsi entrée dans un cercle vertueux : moins de charges financières donc plus d'autofinancement, donc un moindre recours à l'emprunt, donc moins de charges financières, donc plus d'autofinancement etc....

D. L'épargne

L'épargne disponible est égale à l'épargne brute (recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement) moins le remboursement du capital de la dette.

Comme dans le cas précédent, la maîtrise des dépenses courantes et de la dette de la ville a permis à l'épargne disponible de croître plus rapidement que l'épargne dont elle est issue. Ainsi pour une augmentation de 36,8% de

l'épargne de gestion, l'épargne brute a augmenté de 110% et l'épargne disponible de 153,3%.

Une des conséquences directes de cette amélioration de l'épargne disponible est l'augmentation des dépenses réelles d'investissement financées par autofinancement. Le ratio Epargne Disponible / Dépenses réelles d'investissement (hors remboursement de la dette) est passé sur l'ensemble de la période de 36,2% à 43,6% malgré une hausse importante des dépenses d'investissement (cf. supra).

E. La dette

On peut retenir 3 ratios permettant de mesurer la solvabilité de la ville :

L'encours de la dette

L'encours de la dette est défini par le montant de capital restant encore à rembourser. Entre 1990 et 1999, le montant de cet encours est passé de 93,5 millions de francs à 67,5 millions de francs. Cette diminution résulte de l'amélioration de l'autofinancement de la ville de Taverny. Bien qu'au 01/01/2001 le financement du projet « llot Public » ait augmenté l'encours à hauteur de 79,8 millions de francs celui reste inférieur à son niveau de 1990.

Encours de la dette / Epargne brute (en années)

Avoir un encours de la dette faible, même par habitant, ne signifie pas que la collectivité a la capacité de le rembourser. Ainsi, le ratio « Encours de la dette / Epargne brute » détermine le nombre d'années nécessaires si la totalité de l'épargne brute était consacrée au remboursement de l'encours de la dette. Ce ratio est passé d'environ 7,4 années en 1990 à 2,4 années en 1999 (dernier CA).

Annuités / Epargne de gestion

Ce ratio indique la capacité de la ville à supporter les charges de sa dette. A l'instar du ratio précédent celui-ci est en très nette régression depuis 1990. Il est passé de 67,5% à 36,7% de l'épargne de gestion.